

TREMLIN – Employeurs

Le programme Tremplin offre des incitatifs financiers aux petites et moyennes entreprises pour les aider à embaucher des Néo-Écossais qui ont besoin d'expérience de travail.

Qui peut présenter une demande?

Les petites et moyennes entreprises et les organismes situés en Nouvelle-Écosse ET dont les employés travaillent dans la province; il s'agit notamment

- d'entreprises;
- d'organismes sans but lucratif;
- d'entreprises sociales;
- d'entreprises dont le siège social est à l'extérieur de la Nouvelle-Écosse mais qui ont une installation physique dans la province et des employés qui travaillent dans la province.

Combien de temps dois-je embaucher quelqu'un pour être admissible à Tremplin?

La durée de votre entente au titre du programme Tremplin dépend du travail que vous pouvez offrir ET des besoins de l'employé. La préférence est accordée aux employeurs qui peuvent offrir un emploi stable et à temps plein.

À combien s'élève l'incitatif?

Le montant de l'incitatif dépend du type d'emploi offert et du degré de compétences de l'employé.

Les employeurs peuvent-ils signer plus d'une entente au titre du programme Tremplin?

Oui, mais il y a des conditions. Voir *Comment en savoir davantage* ci-contre.

Comment présenter une demande

1. Appelez le 1-877-223-0888 et demandez une pochette d'inscription au LaMPSS. (Vous pouvez sauter cette étape si vous êtes déjà inscrit au LaMPSS.)
2. Faites une demande au titre du programme Tremplin au moyen du LaMPSS.
3. Le personnel d'Emploi Nouvelle-Écosse étudiera votre demande et vous aidera à la remplir si vous avez des questions.

Comment en savoir davantage

Visitez le site novascotia.ca/employmentnovascotia/default-fr.asp.
Composez le 1-877-223-0888.

Emploi Nouvelle-Écosse administre les programmes d'emploi financés par l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur le développement du marché du travail et l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre.



TREMPLIN – Chercheurs d'emploi

Le programme Tremplin aide les employeurs de la Nouvelle-Écosse à embaucher des gens qui ont besoin d'expérience professionnelle.

Combien de temps puis-je m'attendre à travailler?

Les employeurs n'ont pas besoin d'offrir du travail pour une période de temps spécifique. La durée de votre entente au titre du programme Tremplin dépend de vos besoins ET du travail qu'un employeur veut faire faire.

Qui peut présenter une demande?

Vous pouvez faire une demande au titre du programme Tremplin si les points suivants vous décrivent :

- vous êtes au chômage
- ET
- vous vivez en Nouvelle-Écosse
- ET
- vous êtes un citoyen canadien OU un résident permanent qui est légalement autorisé à travailler au Canada OU un diplômé étranger qui répond aux critères d'admissibilité.

Pour savoir si vous remplissez les critères d'admissibilité à titre de diplômé étranger, allez à l'adresse novascotia.ca/employmentnovascotia/programs/start-fr.asp.

Comment présenter une demande

1. Trouvez le Centre Nouvelle-Écosse au travail le plus près de chez vous.
Voici la liste : <https://novascotia.ca/works/fr/>.
2. Rendez-vous au Centre Nouvelle-Écosse au travail le plus près de chez vous.
3. Renseignez-vous sur le programme Tremplin.

Vous travaillerez avec un gestionnaire de cas pour préparer un Plan d'action pour le retour au travail, après quoi vous serez probablement aiguillé vers le programme Tremplin.

Comment en savoir davantage

Visitez le site novascotia.ca/employmentnovascotia/default-fr.asp.
Composez le 1-877-223-0888.

Emploi Nouvelle-Écosse administre les programmes d'emploi financés par l'Entente Canada–Nouvelle-Écosse sur le développement du marché du travail et l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre.

